Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260205-2026_02_016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

Date de la convocation : 30/01/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le jeudi 5 février à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.
Etaient présents : Mme Lognoné Jamila et Messieurs LE MERRER Daniel, CHAMPAGNAT Pascal, POSTADJIAN Guillaume, PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François et PRIGENT Guy.
Absents : Mme DHABIT Nicole excusée, Mme TARLET Juliette procuration à Mme Lognoné Jamila et Mr Olivier TUFFIER procuration à Mr CHAMPAGNAT Pascal.
Secrétaire : MR PRIGENT Guy a été élu secrétaire.

ASSOCIATION LES BALADES EN TREGOR – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR AUTORISER LES CONCERTS A L'EGLISE DE LANMODEZ

Madame La Maire est sortie de la salle et c'est Monsieur Le Merrer Daniel, adjoint qui prend la parole et donne lecture du courrier et de la convention reçus du Président de l'Association.

Après discussion, le conseil municipal par 9 voix pour :

- **DEMANDE** que la convention proposée pour 2026 soit revue et identique à celle de 2025
- **PRECISE** que l'organisateur n'est pas la commune
- **DEMANDE** que les articles 4 et 5 de la convention proposée soient retirés
- **DECIDE** donc de reporter cette question à l'ordre du jour au prochain conseil municipal en demandant à l'Association des balades en Trégor de proposer une nouvelle rédaction de cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le 1er adjoint
LE MERRER Daniel

Certifié exécutoire par transmission, Le 16/02/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
Le 1er adjoint , LE MERRER Daniel